



Dans un communiqué rendu public le 2 août, les avocats de Carimo Empire Sarl mettent en garde ceux qui véhiculent des fausses informations contre leurs clients.

« En date du 1^{er} Juillet 2023, le nommé FEFOA MFEGUE dit « SAMY LENWR », photographe, vidéaste, et web comédien, a été victime d'un accident de circulation dans la ville de Kribi. Conduit à l'hôpital de District de ladite ville, il a reçu les premiers soins. Au regard du diagnostic posé par le personnel soignant et de la nécessité d'une prise en charge plus pointue, il a été référé au Centre Hospitalier d'Essos à Yaoundé, où il a été reçu le même jour. Y étant, des soins intensifs lui ont été administrés. Malheureusement, il trouvera la mort le 6 Juillet 2023 dans des conditions cliniques rendues publiques par le centre hospitalier sus évoqué dans un communiqué de presse.

Le collectif en cette douloureuse circonstance :

Adresse ses condoléances émues à la famille si durement éprouvée de feu FEFOA MFEGUE dit « SAMY LENWR ».

Informe l'opinion publique nationale et internationale qu'immédiatement après la survenance de l'accident du de cujus, monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Première Instance de Kribi a instruit sous sa supervision, une enquête qui a abouti à la saisine du Tribunal de céans pour les faits d'homicide involontaire. L'affaire appelée pour la première fois à l'audience correctionnelle du 24 Juillet 2023, à été renvoyée au 28 Août de la même année à la demande de la prévenue pour préparer sa défense conformément aux dispositions de l'article 300 du code de procédure pénale ; et pour citer les ayants droit de la victime et la compagnie d'assurance. Concomitamment à cette procédure, une enquête préliminaire a été ouverte à Yaoundé suite à une plainte de la famille du défunt. Ladite enquête suit son cours.

Invite tous ceux qui sont épris de justice, à rester calme et serein jusqu'à ce que les institutions compétentes pour rendre justice se prononcent sur les circonstances exactes du décès du sus nommé.

Constate néanmoins que depuis la survenance de cet évènement malheureux, des propos diffamatoires à l'encontre de la Société CARIMO EMPIRE SARL, de son promoteur madame MONGOUE Carine Nina ainsi que de ses préposés, ont été tenus dans les réseaux sociaux et autres supports de diffusion publique d'information, par des individus mal intentionnés, ceci en violation des lois et règlements de la République.

Met solennellement en garde, toute personne qui se livrera dorénavant à de tels actes répréhensibles, à se préparer à voir systématiquement sa responsabilité pénale être engagée par devant les juridictions compétentes, le tout sans préjudice des actions en dommages et intérêts. Une chose étant de diffamer, l'autre étant de pouvoir rapporter la preuve des faits allégués.

Se réserve en outre le droit de communiquer ultérieurement sur les suites données à cette affaire par les instances compétentes.», écrit le collectif des avocats de la boss lady qui était face à la presse à Yaoundé ce 1er Août 2023.

Une affaire qui est donc loin d'être terminée et qui tient toujours l'opinion en haleine.